

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000480-091

DATE : 10 janvier 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE HÉLÈNE LANGLOIS, J.C.S.

COMITÉ DES CITOYENS INONDÉS DE ROSEMONT
Demanderesse

et

EUGÈNE ROBITAILLE
Personne désignée

c.

VILLE DE MONTRÉAL
Défenderesse

JUGEMENT

[1] **ATTENDU** que le déroulement de l'instance dans l'affaire en titre est complété sous réserve de la mise en état du dossier par les parties incluant le dépôt d'une déclaration commune.

[2] **CONSIDÉRANT** le différend entre les parties quant aux questions à être tranchées par le Tribunal lors de l'audition au fond.

[3] **CONSIDÉRANT** la demande de directives à ce sujet présentée par la demanderesse.

[4] **CONSIDÉRANT** le jugement rendu sur cette demande le 1^{er} octobre 2019.

[5] **CONSIDÉRANT** la demande pour permission d'en appeler de ce jugement introduite par la demanderesse.

[6] **CONSIDÉRANT** que le 10 décembre 2019 le juge Allan R. Hilton, j.c.a, accueillait cette demande.

DANS CES CIRCONSTANCES, LE TRIBUNAL :

[7] **SUSPEND** l'instance jusqu'à ce que jugement soit rendu sur l'appel;

[8] **LE TOUT**, sans frais de justice.

Hélène Langlois

HÉLÈNE LANGLOIS, J.C.S.

M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Vincent Blais-Fortin
SYLVESTRE PAINCHAUD ET ASSOCIÉS
Avocats de Comité des citoyens inondés de Rosemont et Eugène Robitaille

M^e Chantal Bruyère
M^e Olivier Nadon
GAGNIER GUAY BIRON
Avocats de la Ville de Montréal